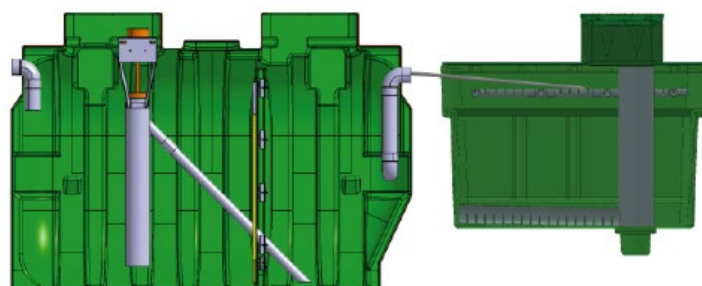


OXYFILTRE 5 - Agrément 2011-001 Bis Performance - Simplicité - Sécurité : Microstation et Filtre Zéolithe

La législation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) évolue vers une meilleure maîtrise des installations et des rejets. Les propriétaires se préoccupent :

- De la complexité de leur terrain (nature, perméabilité, pente, espace disponible).
- De l'emprise au sol.
- Des nouvelles normes applicables.
- De la réutilisation de l'eau.



La filière OXYFILTRE 5 composée d'une micro station et d'un mini-filtre :

- Solution pour la construction de la maison ou la réhabilitation d'un Assainissement Non Collectif (ANC).
 - Éprouvée depuis plus de 10 ans.
 - Simple de conception et robuste. (PEHD).
 - Sécurisée avec un filtre zéolithe derrière la micro station.
 - **Compacte** : de l'ordre de 6 m² d'emprise au sol.
 - Maniable : 160 kg – simple à poser.
 - **Écologique** car permettant d'évoluer vers la réutilisation de l'eau.
 - **Pas de dégagement d'odeur.**
 - **Économique** compte tenu de sa simplicité.
- Des solutions permettant le redémarrage après une période de très faible activité (grâce au filtre).

Agrément Ministériel 2011-001 bis L'OXYFILTRE 5 démontre ses qualités :

- Charge correspondant à 5 EH (5 pièces principales).
- Installation possible en **nappe phréatique**.
- **Fonctionnement par intermittence** validé par l'agrément.
- Mesure des paramètres microbiologiques.
- **Option de relevage – irrigation.**
- **Pas de ventilation secondaire** obligatoire.
- Vidange pour un volume de 50% (vs 30% pour les autres microstations).
- Fabrication en France.



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Matériaux cuves : PEHD
- Capacité d'épuration : 5EH
- Volume d'oxygénation : 1900 litres
- Volume clarification : 1100 litres
- Diamètre canalisation Microstation : ø100
- Diamètre canalisation filtre : ø 100/40
- Hauteur totale station : 185 cm
- Hauteur totale filtre (sans puits de collecte) : 145 cm
- Hauteur entrée station : 145 cm
- Hauteur sortie station : 142 cm
- Hauteur entrée filtre : de 90cm à 100cm
- Sortie filtre gravitaire : au niveau du puits de collecte.
- Sortie filtre haute : Kit Irrigation.
- Oxygénation : par turbine fonte d'aluminium (aérateur de surface / MBA).

INSTALLATION : En complément de la notice de pose fournie avec l'unité d'épuration, l'installateur devra respecter les règles du **DTU 64.1**. « Mise en œuvre des petites installations d'assainissement autonome ».

IMPLANTATION : La filière compacte **OXYFILTRE 5** doit être implantée dans une zone à l'écart des voies de circulation afin qu'un véhicule ne puisse circuler aux abords immédiats, au risque de la détériorer. Elle doit être placée de façon telle qu'elle ne reçoive pas d'eaux pluviales ou d'eaux de ruissellements. L'ensemble des éléments devra être positionné parfaitement de niveau. La mise en service des éventuels éléments électromécaniques devra être réalisée par un technicien qualifié, en respectant les règles de la norme 15-100.



GARANTIE : La fabrication de l'ensemble des éléments de **OXYFILTRE 5** fait l'objet d'un contrôle rigoureux en usine. Ils font l'objet d'une garantie dans les conditions suivantes :

Etanchéité des cuves : **15 ans**
Matériel électromécanique : **2 ans**

ENVIRONNEMENT : La filière d'épuration est destinée à restituer à l'environnement une eau débarrassée de sa pollution. S'assurer que le dispositif demeure opérant et assurer la maintenance et l'entretien adapté afin de maintenir ses performances.

